

Charte d'engagement

Vaccination antigrippale et contre la Covid-19 des professionnels en Etablissement de Santé en 2023-2024 :

Notre établissement s'engage!

Pour vous protéger, protéger votre famille, votre entourage, et les résidents de l'établissement, nous souhaitons promouvoir la vaccination contre la grippe et contre la Covid-19. Pour cela, nous nous engageons à :

- Favoriser l'accès à la vaccination pour les professionnels en proposant des séances de vaccination sur le lieu de travail et/ou la possibilité d'être vacciné(e) dans son service
- Proposer gratuitement le vaccin contre la grippe et contre la Covid-19 à tous les professionnels de l'établissement
- Promouvoir la campagne de vaccination en dégageant du temps pour les professionnels concernés
- Evaluer la campagne en mesurant le taux de couverture vaccinale puis à en informer les professionnels.

Engagement pris le//2023	à
Mme, M	Dr
Directeur	Médecin du Travail
Dr	Dr
Président du CLIN	Président de la CME